

Agglomération grenobloise : « Un processus permanent »

À la Métro de Grenoble, la politique d'évaluation a démarré en 2007-2008. Elle s'appliquera bientôt à toutes les politiques publiques de l'agglomération.

Aline Blanc-Tailleur, élue déléguée à l'évaluation, décrit ce qui n'est rien de moins qu'un « processus permanent, englobant à la fois les élus, des membres de la société civile, des experts et l'ensemble des groupes politiques. »

Là encore, l'élue souhaite que l'évaluation ne procède pas « d'un processus de gestion comptable », mais « mette en évidence les politiques menées pour créer du consensus. L'idée est de poser les questions ainsi : que s'est-il passé ? Est-ce que l'on a bien fait ? Comment mieux faire ? » À la Métro, un comité permanent d'évaluation



Élue déléguée à l'évaluation, Aline Blanc-Tailleur souhaite que l'évaluation ne procède pas « d'un processus de gestion comptable »

propose des sujets à évaluer – qui seront, ou non, validés par le conseil communautaire. Cela a été le cas par exemple pour une évaluation sur la collecte des déchets ménagers, lors de laquelle le point de vue des habitants a été recueilli à travers quinze « focus groups » – dix groupes d'habitants représentatifs des divers quartiers, un groupe d'élus, et quatre groupes de profes-

sionnels. Il est sorti de cette enquête quelque deux cents propositions, dont dix-sept ont été retenues.

Aline Blanc-Tailleur s'occupe également de l'évaluation en tant qu'élue de la ville de Grenoble. Et dans les deux cas, elle se dit « étonnée » que la participation citoyenne soit si active. « Nous cherchons à associer les citoyens dès l'amont, dès le montage de l'évaluation. » L'élue est bien consciente que tout cela demande du temps, temps que les élus n'ont pas toujours. « Les élus aimeraient bien que tout aille vite, mais quand on évalue une politique complexe, on ne

peut faire l'économie du temps. »

Cette démarche cadre pour l'évaluation des politiques publiques, votée à l'unanimité en juillet 2009, est clairement intégrée dans les processus décisionnels. Deux chargées d'évaluation qui, comme consultantes internes, conduisent des évaluations et sont les référentes des consultants externes.

F. L.

→ « OBJECTIVER LES EFFETS »

La ville de Grenoble a commandé une évaluation sur les effets de la vidéosurveillance, lors d'une expérimentation sur trois quartiers. Il ne s'agit pas de mesurer en termes statistiques les effets de la vidéosurveillance sur la délinquance, mais bien de mesurer « le ressenti de la population en matière de sécurité », explique Aline Blanc-Tailleur. Pour François Mouterde, il s'agit typiquement d'un cas

où, « certes, les élus et les équipes sur le terrain ont des remontées, mais, en particulier parce qu'il s'agit d'une ville de taille importante, il est très utile d'objectiver les effets de façon définitive. C'est le travail de l'évaluateur, jouer le rôle de tiers extérieur qui fournit une approche indépendante. Au final, cela donnera des éléments pour l'action, et pour recadrer cette politique ».

GRANDES DATES

1988 : le Premier ministre Michel Rocard commande à Patrick Viveret un rapport sur l'évaluation des politiques publiques.

1990 : décret du 22 janvier 1990 établissant un dispositif national au travers, notamment, du Comité interministériel de l'évaluation.

1993 : la circulaire du 9 décembre établit le caractère obligatoire de l'évaluation des politiques publiques.

1998 : le décret du 18 novembre institue le Conseil national de l'évaluation.

2000 : la circulaire Jospin du 25 août instaure l'évaluation des procédures contractuelles telles que contrats d'agglomération ou parcs naturels régionaux.

2001 : loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

2007 : révision générale des politiques publiques (RGPP) qui instaure de nouvelles obligations en matière d'évaluation pour les politiques de l'État.

LA SFE

La Société française de l'évaluation, créée en 1999, compte quelque 300 adhérents – 230 adhérents individuels et 70 adhérents institutionnels (services de l'État, collectivités territoriales, établissements publics, etc.). Elle a pour vocation de « contribuer au développement de l'évaluation et de promouvoir son utilisation ». Organisée autour de clubs locaux, d'ateliers et de groupes de travail consacrés aux différents types de politiques à évaluer, la SFE organise également de nombreux colloques et séminaires. www.sfe-asso.fr

RESSOURCES

– *Le citoyen, l'expert : pour une démarche pluraliste d'évaluation des politiques publiques*, d'Annie Fouquet et Henri Jacot, Éditions L'Harmattan, 2007, 22 euros.

Tél. 01 40 46 79 20.

– *Évaluation des politiques locales*, de Magali Bencivenga et Vincent Potier, Éditions du Moniteur, collection Guides juridiques, 2005, 48 euros. Tél. 01 40 13 50 65.